

---

**Nombre de membres****en exercice** : 10**Séance du lundi 15 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze avril l'assemblée régulièrement convoqué le 10 avril 2024, s'est réuni sous la présidence de David HILAIRE.

**Présents** : 6**Sont présents** : David HILAIRE, Anita REICHERT, Marina LACOMBE, Alain BAROIS, Maxime CHARRIE, Didier BERNARDI**Votants** : 6**Représentés** :**Excuses** : Isabelle DESCLOU, Alain JOLY, Estelle SEGUI**Absents** : Stanislas GONZALEZ**Secrétaire de séance** : Anita REICHERT

---

**Ordre du jour:**

- Approbation de la proposition de procès verbal de la réunion du 7 mars 2024
- Modification du temps de travail portant suppression et création d'emplois au tableau des effectifs (délibération après avis du CST placé auprès du CDG24)
- Validation du devis pour l'achat d'un taille haie
  
- Budget primitif Commune:
  - Vote du Compte de gestion 2023
  - Vote du Compte administratif 2023
  - Affectation du résultat de fonctionnement
  
- Budget annexe Assainissement Collectif:
  - Vote du Compte de gestion 2023
  - Vote du Compte administratif 2023
  - Affectation du résultat de fonctionnement
  
- Budget annexe Lotissement Pré de la Mouthe:
  - Vote du Compte de gestion 2023
  - Vote du Compte administratif 2023
  - Affectation du résultat de fonctionnement
  
- Vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2024
  
- Présentation et vote du budget primitif 2024
- Présentation et vote du budget annexe Assainissement collectif 2024
- Présentation et vote du budget annexe Lotissement Pré de la Mouthe 2024
  
- Questions diverses

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h45.*

***La proposition de procès verbal de la séance du 7 mars 2024 est approuvée à l'unanimité. Le procès verbal sera consultable sur le site internet de la commune.***

**Objet: MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL PORTANT SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOIS AU TABLEAU DES EFFECTIFS - DE 2024 012**

***Le Conseil Municipal,***

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L542-1 et suivants;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints technique territoriaux;

Vu les décrets n° 2016-604 et 2016-596 du 12 mai 2016 relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C;

Vu l'avis FAVORABLE du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion en sa réunion du 22 mars 2024;

**Sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- la suppression au tableau des effectifs de la collectivité d'un poste de Adjoint Technique Territorial à 2 heures hebdomadaires et son remplacement par un poste répondant à un besoin permanent de Adjoint Technique Territorial à 3 heures hebdomadaires au motif suivant : *compte tenu que la salle des fêtes est louée chaque semaine pour des activités de loisirs et de bien-être par une ou plusieurs associations, l'entretien de cette salle doit être régulier et hebdomadaire.*

- le tableau des emplois est ainsi modifié:

<b>Cadres ou emplois</b> Emplois permanents	<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs</b> <b>budgétaires</b>	<b>Effectifs</b> <b>pourvus</b>	<b>DUREE</b> <b>HEBDOMADAIRE</b> <b>DE SERVICE</b> <b>(Nombre heures et</b> <b>minutes)</b>	<b>FONCTIONS</b>
<b>FILIERE</b> <b>ADMINISTRATIVE</b>					
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	16 h 00	<i>Secrétaire de mairie des communes de moins de 2000 habitants</i>
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>		
<b>FILIERE</b> <b>TECHNIQUE</b>					
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe.	C	1	1	10 h 00	<i>Agent d'entretien des espaces verts</i>
Adjoint technique territorial (contractuel)	C	1	1	3 h 00	<i>Agent d'entretien des bâtiments communaux</i>
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>2</b>		

- la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 1er avril 2024, et justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.

**Objet: ACHAT D'UN TAILLE HAIE SUR BATTERIE - DE 2024 013**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de remplacer le vieux taille haie thermique très polluant pour l'agent technique, par un taille haie qui fonctionne sur batterie.

Plusieurs devis ont été fournis:

- SARL TONON ET FILS : 524.17 € HT (taille haie Husqvarna + batterie chargeur non compris)  
: 737.50 e HT (taille haie ECHO + batterie + chargeur)

: 149.17 € HT (chargeur de batterie)

- QOFI PRO : 705.49 € HT (taille haie MAKITA + batterie + chargeur)

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants:*

- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise QOFI PRO dont le montant s'élève à 705.49 e HT
- CHARGE M. le maire de signer ledit devis.

**Compte tenu de l'absence de quorum pour le vote des comptes administratifs, le Maire ne prenant pas part aux votes, les comptes administratifs de l'exercice 2023 seront votés lors d'une prochaine réunion.**

**Objet: VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2024 - DE 2024 014**

Par délibération en date du 12 avril 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts suivants:

TFB : 32.03 %

TFNB : 28.53 %

TH : 8.49 %

CFE : 16.36 %

Il rappelle que la taxe d'habitation sur les résidences principales a été définitivement et intégralement supprimée, et que depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté par les collectivités locales.

Il précise que la TH, sans lien avec les autres taxes, peut être majorée de 0.460 au maximum pour la commune de SERRES ET MONTGUYARD, ce qui porterait le taux à 8.95 %.

Suite à ces informations, il est proposé de maintenir les taux d'imposition de TFB, TFNB et de CFE votés en 2023, pour l'année 2024, et d'appliquer la majoration spéciale du taux de TH au maximum.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide:*

- de voter les taux des taxes communales comme suit:

- Taxe Foncier Bâti (TFB) : 32.03 %
- Taxe Foncier Non Bâti (TFNB) : 28.53 %
- Taxe d'Habitation (TH) : 8.95 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 16.36 %

- d'inscrire le produit attendu au budget primitif de l'exercice 2024.

**Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE DE SERRES ET MONTGUYARD - DE 2024 015**

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Serres et Montguyard,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Serres et Montguyard pour l'année 2024 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 893 057.94 Euros**

En dépenses à la somme de : **893 057.94 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	75 150.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	36 400.00
014	Atténuations de produits	57 436.00
65	Autres charges de gestion courante	35 057.00
66	Charges financières	4 800.00
023	Virement à la section d'investissement	312 282.20
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>521 125.20</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	850.00
73	Impôts et taxes	126 713.00
74	Dotations et participations	50 950.00
75	Autres produits de gestion courante	53 510.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	289 102.20
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>521 125.20</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	348 332.74
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	22 600.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>371 932.74</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	9 927.88
10	Dotations, fonds divers et réserves	600.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	312 282.20
001	Solde d'exécution section investissement	47 122.66
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>371 932.74</b>

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Objet: VOTE DU BUDGET ANNEXE 2024 ASSAINISSEMENT COLLECTIF - DE 2024 016**

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget annexe de l'exercice 2024 de l'Assainissement collectif,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de l'Assainissement collectif pour l'année 2024 présenté par son Maire, Ledit budget voté en suréquilibre et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 279 796.09 Euros**

**En dépenses à la somme de : 237 497.96 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	9 500.00
66	Charges financières	12 400.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 126.06
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>28 026.06</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	28 026.06
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>28 026.06</b>

***SECTION D'INVESTISSEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	4 571.90
16	Emprunts et dettes assimilées	204 900.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>209 471.90</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	190 446.34
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	61 323.69
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>251 770.03</b>

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 LOTISSEMENT PRE DE LA MOUTHE - DE 2024 017**

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 du lotissement du Pré de la Mouthe,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget du lotissement du Pré de la Mouthe pour l'année 2024 présenté par son Maire, Ledit budget voté en suréquilibre et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 420 646.64 Euros**

**En dépenses à la somme de : 320 646.64 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	2 370.00
66	Charges financières	500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	208 788.32
002	Résultat de fonctionnement reporté	200.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>211 858.32</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	105 779.16
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	106 079.16
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>211 858.32</b>

***SECTION D'INVESTISSEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	105 579.16
001	Solde d'exécution section investissement	3 209.16
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>108 788.32</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	208 788.32
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>208 788.32</b>

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**QUESTIONS DIVERSES :**

- **Fermeture du "Petit Café"**: Monsieur le Maire rappelle que Mme PATTINSON Amanda a cessé son activité au "Petit Café", et a donné congé pour le 14 juillet 2024. N'ayant pas de nouvelles des personnes intéressées pour la reprise du local, la commune doit s'attacher à diffuser de la publicité.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.**

La secrétaire de séance,  
Anita REICHERT

Le Maire,  
David HILAIRE